



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 – foesr@foesr.fr – www.foesr.fr

Réforme des concours d'enseignement Un important recul du ministère !

En novembre le ministère de l'Éducation nationale, en concertation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, avait annoncé une réforme des concours et partant des masters MEEF qui avaient des conséquences ravageuses pour les étudiants, pour le concours et pour le statut. Le projet prévoyait en effet la contractualisation des étudiants en M1 comme en M2, étudiants qui auraient été utilisables comme moyens de remplacement. Il annonçait aussi la réduction drastique des épreuves disciplinaires et la mise en place d'un véritable entretien d'embauche lors du concours (qu'il prévoyait de placer en fin de M2). En outre, il étranglait l'accès aux masters MEEF par la limitation du nombre de contrats et plaçait les aspirants professeurs dans une situation de période d'essai pendant trois ans. Il programmait ainsi le tarissement du recrutement statutaire en même temps que la précarisation et la contractualisation.

Il accompagnait ainsi la loi de transformation de la fonction publique et le projet de réforme des retraites qui, supprimant le Code des pensions, présage la disparition du statut général de la fonction publique comme des statuts particuliers de corps.

La mobilisation a été unanime contre ce projet de réforme des concours d'enseignement : de très nombreuses motions ont été émises par des départements, des UFR, des INSPÉ, des sociétés savantes de l'enseignement supérieur comme de l'enseignement secondaire, critiquant tout ou partie de ce projet. Avec sa fédération, la FNEC-FP FO, FO ESR avait porté au ministère les critiques énoncées ci-dessus et demandé l'abandon de cette réforme.

Le ministre de l'Éducation Nationale vient d'annoncer le report d'un an de cette réforme.

C'est un premier recul et pour nous un pas important dans la défense de la qualité et de la qualification du concours comme des statuts et des conditions de travail des futurs collègues.

Ce recul n'aurait pas été possible sans la mobilisation de tous, il n'aurait pas été possible non plus sans la grève massive pour le retrait de la réforme des retraites. Le ministère ne peut en effet se permettre d'ouvrir de nouveaux fronts de mécontentements alors que le mouvement, bien loin de s'essouffler, est rejoint par de nouveaux secteurs (dockers, avocats, universitaires et étudiants...).

***Statut, accès au statut, pensions de retraite : une même logique pour le gouvernement,
pour FO ESR et la FNEC-FP FO, un même combat !***

La mobilisation paie : il s'agit maintenant d'obtenir l'abandon de cette réforme.

Prenons position partout, dans les départements et UFR des universités comme dans les INSPÉ, pour l'abandon définitif de cette réforme, et portons cette exigence dans le cadre de la grève pour le retrait de la réforme des retraites !

Montreuil, le 20 janvier 2020